

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

FISCALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION - (N° 3409)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une disposition de coordination superfétatoire, l'article 787 A du code général des impôts, qu'elle tend à modifier, étant supprimé au II de l'article 1^{er}.